



**ZONE DE DEFENSE ET DE
SECURITE OUEST**

CELLULE COMMUNICATION

Le 5 avril 2019

NOTE AUX RÉDACTIONS

Le Président du Conseil départemental et Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS), Jean Luc Chenut, signera une convention de soutien à la politique de réserve militaire avec le général de corps d'armée, Jean-François Parlanti, le mardi 23 avril 2019.

Cette convention vise à faciliter l'accomplissement des périodes d'activité des sapeurs-pompiers réservistes notamment grâce à :

- la mise en place d'un référent défense au sein du SDIS 35,
- l'augmentation de la durée annuelle d'absence de plein droit : elle pourra aller jusqu'à 10 jours rémunérés par an (soit 5 jours supplémentaires par rapport à la durée légale de droit), et des périodes d'absence plus longues pourraient être autorisées dans le cas d'opérations extérieures par exemple.

Cette convention confère également au SDIS 35 la qualité de partenaire de la défense nationale. Trois sapeurs-pompiers réservistes seront présents lors de cette signature.

Avec en moyenne 565 appels d'urgence reçus chaque jour et 50 582 interventions en 2018 réalisées par 3700 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires répartis sur 86 centres d'incendie et de secours, le SDIS est un acteur indispensable au maintien de la sécurité des personnes dans le département.

Vous êtes conviés le mardi 23 avril 2019 au 12 rue Corbin à Rennes à 12h45 pour la signature de la convention qui aura lieu à 13 h précises dans les salons de l'Hôtel de commandement.

Les journalistes désirant assister à la signature de cette convention sont priés de bien vouloir s'accréditer avant le lundi 22 avril 2019.

Contacts presse :

Zone de défense et de sécurité Ouest
Chef de bataillon Renaud ZOZZI
02.23.35.21.25 – 06.11.74.72.22
renaud.zozzi@intradef.gouv.fr